

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2026

RÉUNION DU 3 MARS



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente; à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Rouleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : APPROBATION PROCES - VERBAL

Institution vie politique – fonctionnement

Délibération 2026/03/00

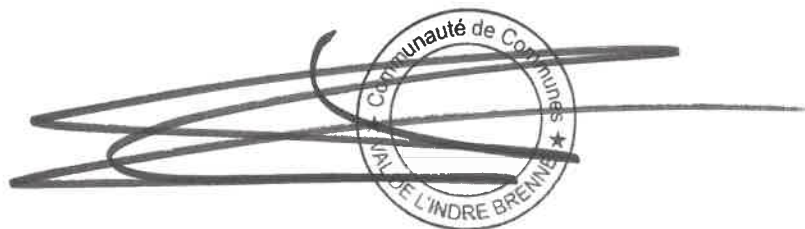
Vu le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026 adressé aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président soumet le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 27 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Xavier ELBAZ

Secrétaire de séance



**Nicolas THOMAS
Président**

Membres en exercice : 29

Membres présents : 27

Pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2023-03-00-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2023-03-00-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Publié le : 16/03/2026 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Val de l'Indre - Brenne
https://www.valdelindrebrenne.com/documents_administratifs/54908

PROCÈS-VERBAL

Le vingt-sept janvier deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des mariages de la mairie de BUZANCAIS s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 20 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Marc Duponchel, Christophe Morin, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Jean-Noël Mériot

Membre suppléant présent votant : Olivier Ponroy

Membres titulaires excusés : Ghislaine Verken, Philippe Yvon, Claude Vidal pouvoir donné à Patrice Boiron, Claudine Lardeau, Delphine Chevalier-Gontier pouvoir donné à Xavier Elbaz

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux, François-Philippe Thibault,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Francis Seguin

Monsieur Denis VILLIN a été élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du 25 novembre 2025 ne donne lieu à aucune observation. M. le Président soumet le procès-verbal au vote. Le procès-verbal du Conseil communautaire du 25 novembre 2025 est approuvé.

Vote :

Suffrages exprimés : 25 - Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0

FINANCES

Débat d'orientations budgétaires 2026

Vu les dispositions des articles L 2312-1 et L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales



Vu les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'article L 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président relatif notamment aux résultats prévisionnels, aux orientations générales dont certaines ont un impact pluriannuel en fonctionnement ou bien en investissement, ainsi qu'à l'état de la dette, de l'évolution des dépenses du personnel, des effectifs et des éléments de rémunération.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2026.

Concernant le budget gestion de déchets M Patrice BOIRON, Vice-Président en charge de la compétence précise que les importants investissements nécessaires lancés par le SYTOM vont générer une augmentation de notre participation qui représente déjà une part importante des dépenses de fonctionnement, la participation est calculée actuellement par habitant.

Il fait part au Conseil des premiers retours encourageants sur les points d'apports volontaires en phase de déploiement depuis début janvier.

Un échange se poursuit sur la difficulté de tenir à jour la liste des redevables pour l'établissement des redevances, certains usagers du service ne sont pas identifiés par le service.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Travaux de voirie sur les ZAE : Plan de financement et demande de subvention DETR

Considérant les travaux nécessaires sur la voirie des zones d'activités de Buzançais Val de l'Indre et Villedieu/Niherne

- ZAE de Buzançais-Val de l'Indre
 - Rue Gond : 90 000 € HT
 - Route de Beauvais : 100 000 € HT
 - La création d'un arrêt PL : 20 000 € HT
- ZAE de Villedieu/Niherne :
 - 30 000 € HT

Ainsi, l'ensemble des travaux de voirie est estimé à 260 000 € HT (240 000 € HT de travaux et 20 000 € de travaux imprévus).

Le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention DETR pour l'année 2026 d'un montant de 78 000 €, correspondant à 30 % du coût des travaux estimés le solde sera financé par un emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le programme de travaux
- Approuve le plan de financement proposé
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2023-03-00-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches nécessaires pour réaliser ce projet et en particulier les demandes de subvention.

Vote :

Suffrages exprimés : 25 - Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0

Avis sur le projet de centrale solaire flottante commune de Saint-Genou

Considérant le projet de centrale solaire flottante sur le site de la carrière d'extraction de sable et gravillon exploitée par la société La Ligérienne Granulats la commune de Saint-Genou, ce projet est porté par la société VALECO.

Considérant l'intérêt de la commune pour ce projet

Vu les pièces du dossier,

Vu le débat sur le projet de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables présenté au Conseil Communautaire le 6 février 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Emet un avis favorable sur le projet de centrale solaire flottante sur la commune de Saint-Genou.

Vote :

Suffrages exprimés : 25 - Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Acquisition d'une oeuvre

Dans le cadre de la saison culturelle la Communauté de Communes organise chaque année une exposition à l'issue de laquelle la Communauté de Communes achète une des œuvres exposées et choisie par le public.

Le Président propose au Conseil communautaire d'acquérir l'œuvre lauréate :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE d'acquérir *Jardin Japonais* de Catherine VACHON pour un montant de 100 €.

Vote :

Suffrages exprimés : 25 - Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0

Partenariat association CRANBERRY

Le Président propose au Conseil communautaire d'établir un partenariat avec l'association Cranberry de Saint-Lactencin pour créer une banque de sons enregistrés, sur les 12 communes de la Communauté de communes pendant 3 ans.

Le Président propose au Conseil communautaire de fixer la participation de la Communauté de communes à 500 € par pendant 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2023-03-00-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



- Accepte le partenariat proposé avec l'association CRANBERRY
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budgets 2026 et suivants.

Vote :

Suffrages exprimés : 25 - Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Cyclo Bohème : Avenant à la convention de service unifié

Inscrite au schéma national des véloroutes et voies vertes depuis juillet 2020, la Cyclo Bohème - V49, concerne aujourd'hui :

- 10 communautés de communes ou d'agglomération ;
- 4 départements : l'Indre-et-Loire, l'Indre, le Cher et la Creuse ;
- 2 Régions : Centre-Val de Loire et Nouvelle Aquitaine.

Dans le cadre de la convention de service unifié signée le 1er septembre 2022 et conclue jusqu'au 31 août 2026, le comité d'itinéraire de l'Indre à Vélo réunit l'ensemble des EPCI traversés par l'itinéraire. Le portage administratif et la gestion du personnel affecté au service unifié sont assurés par la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre.

La convention arrivant à échéance au 31 août 2026, et compte tenu du calendrier institutionnel marqué par les élections municipales de mars 2026 et la recomposition des exécutifs intercommunaux, il apparaît nécessaire d'assurer la continuité de l'action publique et de garantir la stabilité de la gouvernance du comité d'itinéraire.

Sur proposition à l'unanimité du COPIL du jeudi 13 novembre 2025 et afin de permettre aux futurs élus de prendre connaissance des enjeux liés à la véloroute V49 et de s'approprier le projet avant d'envisager la rédaction d'une nouvelle convention pluriannuelle, il est proposé aux partenaires de prolonger temporairement la convention actuelle par un avenant, pour une durée allant du 1er septembre 2026 au 31 mars 2027.

Cette solution présente plusieurs avantages :

- continuité du service sans interruption ;
- stabilité du cadre de gouvernance pendant la période électorale ;
- maintien des actions engagées (promotion, animations, coordination des partenaires) ;
- possibilité offerte aux nouveaux exécutifs d'élaborer ensuite un document stratégique plus ambitieux et adapté aux perspectives des prochaines années.

Conformément à l'article 12 de la convention initiale, celle-ci peut être prolongée ou modifiée par avenant sur accord des partenaires.

Un projet d'avenant définissant la nouvelle période de validité et les modalités de poursuite du service unifié a été élaboré et transmis aux membres du comité d'itinéraire.

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2023-03-00-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



La présidence et le portage du service unifié, sur avis unanime des membres du COPIL, seront conservés la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre.

Les montants sont estimés pour une année pleine.

La contribution financière annuelle des partenaires financeurs est maintenue à son niveau actuel, qui pour rappel est répartie de la manière suivante entre les 10 EPCI constitutives du comité :

- La partie « coordination/gestion » est répartie au km d'itinéraire.
Pour les liaisons ou antennes, 1 km = 0,5 km pris en compte pour la contribution.
- La partie « dépenses de communication » est un montant forfaitaire réparti à parts égales entre les 10 EPCI. Elle est évaluée à un montant total de 20 000 € par an.

	Nombre de kilomètres		Opérations communication (forfait)	Coordination (au km)	COÛT AVEC 1 ETP
CC Touraine Vallée de l'Indre	48,1	13,95%	2 000 €	6 418,91 €	8 418,91 €
CC Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher	8,8	2,55%	2 000 €	1 174,35 €	3 174,35 €
CC Loches Sud Touraine	62,8	18,22%	2 000 €	8 380,62 €	10 380,62 €
CC Châtillonnais en Berry	25,4	7,37%	2 000 €	3 389,61 €	5 389,61 €
CC Val de l'Indre Brenne	47,4	13,75%	2 000 €	6 325,50 €	8 325,50 €
CA Châteauroux Métropole	37,5	10,88%	2 000 €	5 004,35 €	7 004,35 €
CC Val de Bouzanne	15	4,35%	2 000 €	2 001,74 €	4 001,74 €
CC La Châtre/Ste Sévère	42,7	12,39%	2 000 €	5 698,29 €	7 698,29 €
CC Berry Grand Sud	8	2,32%	2 000 €	1 067,60 €	3 067,60 €
CC Creuse Confluence	49	14,22%	2 000 €	6 539,02 €	8 539,02 €
	344,7		20 000 €	46 000 €	66 000 €

La communauté de communes Val de l'Indre-Brenne, est invitée à approuver la signature de cet avenant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération approuvant la signature de la convention de service unifié pour la gestion et le développement de la Cyclo Bohème pour la période de septembre 2022 à août 2026 ;

VU l'avis unanime du COPIL de la Cyclo Bohème réuni le 13 novembre 2025.

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2023-03-00-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité du service unifié au-delà du 31 août 2026 ;

CONSIDÉRANT l'impact du calendrier électoral de mars 2026 sur l'élaboration d'une nouvelle convention pluriannuelle ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'un avenant permettant de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 mars 2027 ;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide :

- D'APPROUVER la signature de l'avenant à la convention de service unifié du comité d'itinéraire de l'Indre à Vélo, prolongeant la durée de la convention du 1er septembre 2026 au 31 mars 2027 ;
- D'AUTORISER M. le Président ou son représentant à signer ledit avenant ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires à la poursuite du service seront inscrits au budget communautaire, selon les modalités définies dans l'avenant.

Vote :

Suffrages exprimés : 25 - Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les nécessités de services

Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 01 mai 2026
- La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire correspondant et l'agent bénéficiera du RIFSEEP afférent à son grade dans les conditions prévues et du supplément familial le cas échéant
- La modification du tableau des effectifs
- Les crédits seront inscrits aux budgets 2026 et suivants
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une création de poste, l'agent exerce régulièrement des heures complémentaires correspondants à une évolution de ses missions.

Vote :

Suffrages exprimés : 25 - Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2023-03-00-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Il est précisé en préalable qu'il ne s'agit pas de création de postes supplémentaires les postes suivants correspondent à une évolution de carrière.

Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint animation principal 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide

- La création d'un poste permanent d'adjoint animation principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01 septembre 2026
- La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire correspondant et l'agent bénéficiera du RIFSEEP afférent à son grade dans les conditions prévues et du supplément familial le cas échéant
- La modification du tableau des effectifs
- Les crédits seront inscrits aux budgets 2026 et suivants
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires

Vote :

Suffrages exprimés : 25 - Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0

Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide

- La création d'un poste permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01 octobre 2026
- La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire correspondant et l'agent bénéficiera du RIFSEEP afférent à son grade dans les conditions prévues et du supplément familial le cas échéant
- La modification du tableau des effectifs
- Les crédits seront inscrits aux budgets 2026 et suivants
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires

Vote :

Suffrages exprimés : 25 - Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0

Création d'emplois non permanents saison estivale au plan d'eau de Saint-Genou

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire

- Décide de la création d'un emploi non permanent de surveillant de baignade à temps complet sur la période du 27 juin au 31 août 2026 inclus,
- Décide de la création d'un emploi non permanent de surveillant de baignade à temps complet sur la période du 11 juillet au 24 août 2026 inclus,
- Décide que ces postes seront rémunérés selon la grille indiciaire des Educateurs des Activités Physiques et Sportives
- Décide de la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet sur la période du 27 juin au 31 août 2026 inclus,
- Décide que ce poste sera rémunéré selon la grille indiciaire des adjoints techniques

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2023-03-00-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires

Vote :

Suffrages exprimés : 25 - Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0

Création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint d'animation

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

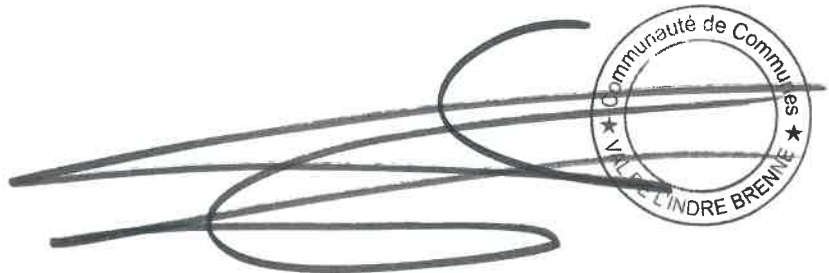
- Décide de la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée de travail hebdomadaire de 30 heures à compter du 1^{er} mars 2026 au 31 août 2026
- Précise que la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire des adjoints d'animation, les agents bénéficieront du RIFSEEP afférent au grade dans les conditions prévues et du supplément familial le cas échéant
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce recrutement
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2026

Vote :

Suffrages exprimés : 25 - Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, le Président invite les conseillers communautaires à assister à la traditionnelle cérémonie des vœux.

Denis VILLIN
Le secrétaire de séance

Nicolas THOMAS
Président

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2023-03-00-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DANS LE BUDGET PRINCIPAL 2026

Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération 2026/03/001

Vu les résultats prévisionnels 2025

Section	Cumul Résultats 2024	Virt. Au 1068 en 2025	Résultats 2025	Cumul Au 31/12/2025	Solde R.A.R. 2025
Investissement	-640 194.59	/	37 229.81	-602 964.78	/
Fonctionnement	779 397.41	627 204.59	778 575.98	930 768.80	

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2023-03-00-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté décide reporter au **budget principal 2026** :

Affectation du résultat global d'investissement cumulé :

Déficit reporté au compte 020/001 dépenses pour 602 964.78

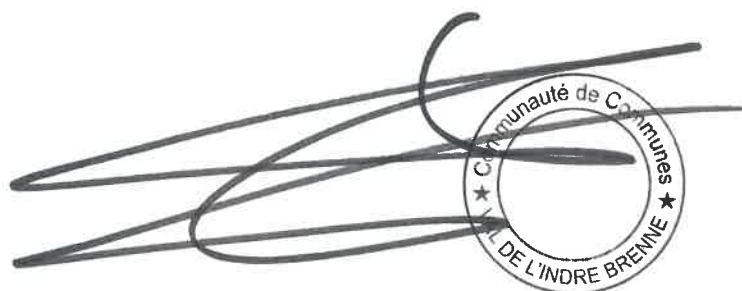
Affectation du résultat global de fonctionnement cumulé :

Virement de l'excédent au compte 020/1068 recettes pour 602 964.78

Excédent reporté au compte 020/002 recettes pour 327 804.02

Xavier ELBAZ

Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS

Président

Membres en exercice : 29

Membres présents : 27

Pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2023-03-00-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DANS LE BUDGET PRINCIPAL 2026

Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération 2026/03/001

Vu les résultats prévisionnels 2025

Section	Cumul Résultats 2024	Virt. Au 1068 en 2025	Résultats 2025	Cumul Au 31/12/2025	Solde R.A.R. 2025
Investissement	-640 194.59	/	37 229.81	-602 964.78	/
Fonctionnement	779 397.41	627 204.59	778 575.98	930 768.80	

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-001-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté décide reporter au **budget principal 2026** :

Affectation du résultat global d'investissement cumulé :

Déficit reporté au compte 020/001 dépenses pour 602 964.78

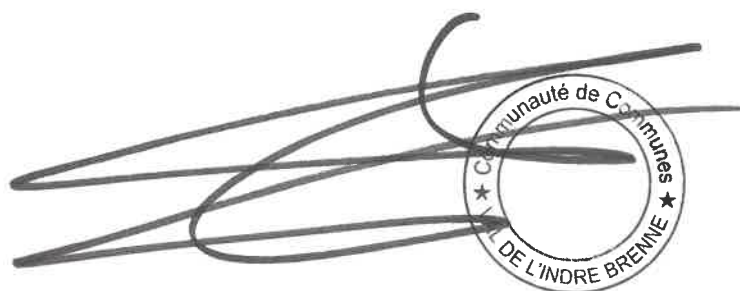
Affectation du résultat global de fonctionnement cumulé :

Virement de l'excédent au compte 020/1068 recettes pour 602 964.78

Excédent reporté au compte 020/002 recettes pour 327 804.02

Xavier ELBAZ

Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS

Président

Membres en exercice : 29

Membres présents : 27

Pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-001-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026

Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération 2026/03/002

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment les articles 11 et 13,

M. le Président expose au Conseil les conditions de préparations du budget primitif principal,

Le Conseil de Communauté entendu au cours du débat d'orientation budgétaire, en application de la loi du 6 février 1992, le 27 janvier 2026.

Vu les propositions budgétaires présentées par le Président

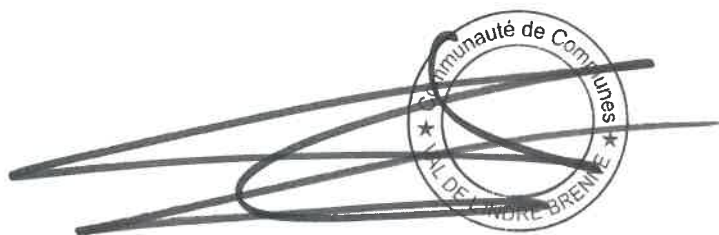
Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-002-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte **le budget primitif principal 2026**, voté par nature avec présentation fonctionnelle, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement :	2 306 000	2 306 000
Fonctionnement :	5 800 000	5 800 000
TOTAL :	8 106 000	8 106 000

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-002-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

**OBJET : REPRISE ANTICIPEE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DANS LE BUDGET
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2026**

Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération 2026/03/003

Vu les résultats prévisionnels 2025

Section	Cumul Résultats 2024	Virt. Au 1068 en 2025	Résultats 2025	Cumul Au 31/12/2025	Solde R.A.R. 2025
Investissement	6 730.69	/	-37 330.54	-30 599.85	/
Fonctionnement	12 925.48	/	12 676.59	25 602.07	

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-003-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté décide reporter au **budget développement économique 2026** :

Affectation du résultat global d'investissement cumulé :

Déficit reporté au compte 001 dépenses pour 30 599.85

Affectation du résultat global de fonctionnement cumulé :

Virement de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 recettes pour 25 602.07

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance

Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-003-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2026

Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération 2026/03/004

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment les articles 11 et 13,

M. le Président expose au Conseil les conditions de préparations du budget primitif développement économique,

Le Conseil de Communauté entendu au cours du débat d'orientation budgétaire, en application de la loi du 6 février 1992, le 27 janvier 2026.

Vu les propositions budgétaires présentées par le Président

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-004-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte **le budget primitif développement économique de l'exercice 2026**, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement :	130 000	130 000
Fonctionnement :	360 000	360 000
TOTAL :	490 000	490 000

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-004-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF AMENAGEMENT Z.A. DE BUZANCAIS – VAL DE L'INDRE - 2026

Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération 2026/03/005

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment les articles 11 et 13,

M. le Président expose au Conseil les conditions de préparations du budget primitif aménagement Z.A. de Buzançais,

Le Conseil de Communauté entendu au cours du débat d'orientation budgétaire, en application de la loi du 6 février 1992, le 27 janvier 2026.

Vu les propositions budgétaires présentées par le Président

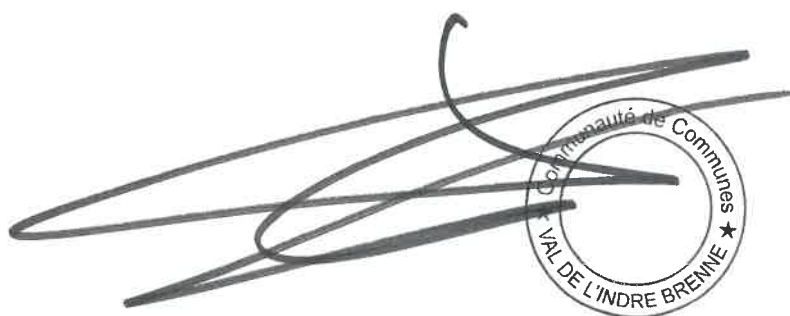
Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-005-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte **le budget primitif Aménagement Z.A. de Buzançais – Val de l'Indre de l'exercice 2026**, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement :	716 000	716 000
Fonctionnement :	716 000	716 000
TOTAL :	1 432 000	1 432 000

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-005-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF AMENAGEMENT Z.A. LES HERVAUX - 2026

Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération 2026/03/006

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment les articles 11 et 13,

M. le Président expose au Conseil les conditions de préparations du budget primitif aménagement Z.A. LES HERVAUX,

Le Conseil de Communauté entendu au cours du débat d'orientation budgétaire, en application de la loi du 6 février 1992, le 27 janvier 2026.

Vu les propositions budgétaires présentées par le Président

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-006-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



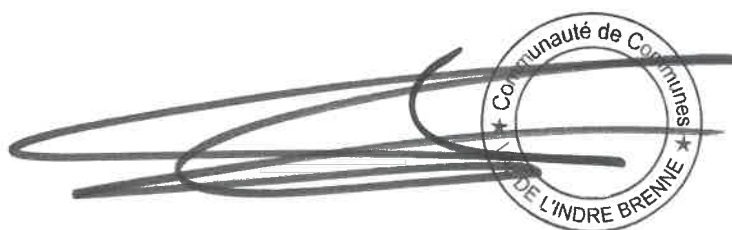
Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte **le budget primitif Aménagement Z.A. LES HERVAUX de l'exercice 2026**, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement :	0,00	0,00
Fonctionnement :	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président



Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 27

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-006-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF AMENAGEMENT Z.A. « Les Rochers » SAINT GENOU - 2026

Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération 2026/03/007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment les articles 11 et 13,

M. le Président expose au Conseil les conditions de préparations du budget primitif aménagement Z.A. « les rochers » St Genou,

Le Conseil de Communauté entendu au cours du débat d'orientation budgétaire, en application de la loi du 6 février 1992, le 27 janvier 2026.

Vu les propositions budgétaires présentées par le Président

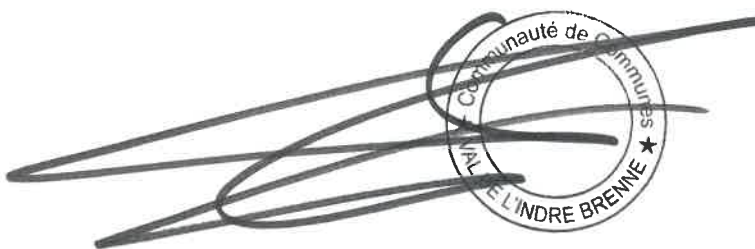
Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-007-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte **le budget primitif Aménagement Z.A. « Les Rochers » SAINT GENOU de l'exercice 2026**, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement :	109 000	109 000
Fonctionnement :	109 000	109 000
TOTAL :	218 000	218 000

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-007-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF AMENAGEMENT Z.A. DE SAINT LACTENCIN - 2026

Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération 2026/03/008

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment les articles 11 et 13,

M. le Président expose au Conseil les conditions de préparations du budget primitif aménagement Z.A. de Buzançais,

Le Conseil de Communauté entendu au cours du débat d'orientation budgétaire, en application de la loi du 6 février 1992, le 27 janvier 2026.

Vu les propositions budgétaires présentées par le Président

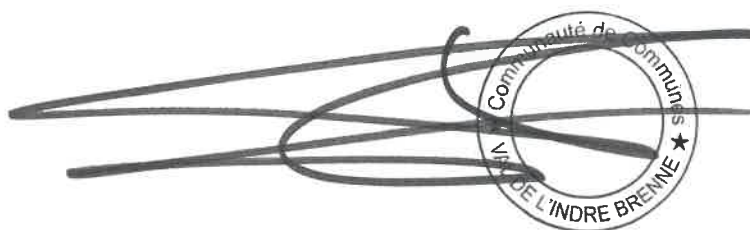
Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-008-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte **le budget primitif Aménagement Z.A. de Saint Lactencin de l'exercice 2026**, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement :	24 000	24 000
Fonctionnement :	24 000	24 000
TOTAL :	48 000	48 000

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-008-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF AMENAGEMENT Z.A. LE TIMBARA VENDOEUVRES - 2026

Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération 2026/03/009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment les articles 11 et 13,

M. le Président expose au Conseil les conditions de préparations du budget primitif aménagement Z.A. LE TIMBARA VENDOEUVRES,

Le Conseil de Communauté entendu au cours du débat d'orientation budgétaire, en application de la loi du 6 février 1992, le 27 janvier 2026.

Vu les propositions budgétaires présentées par le Président

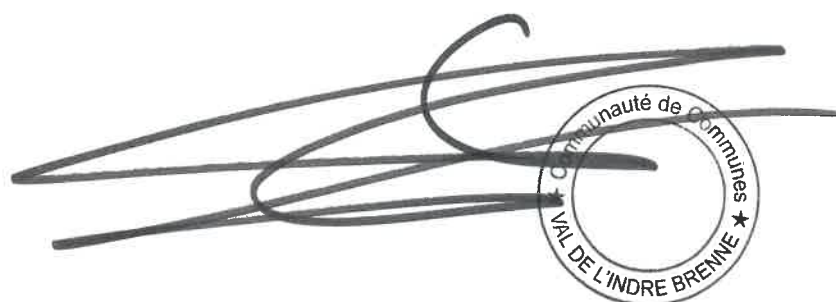
Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-009-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte **le budget primitif Aménagement Z.A. LE TIMBARA VENDOEUVRES de l'exercice 2026**, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement :	0.00	0.00
Fonctionnement :	0.00	0.00
TOTAL :	0.00	0.00

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Sufrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-009-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

**OBJET : REPRISE ANTICIPEE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DANS LE BUDGET
ANNEXE Z.A. VILLEDIEU/NIHERNE 2026**

Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération 2026/03/010

Vu les résultats prévisionnels 2025

Section	Cumul résultats 2024	Virt. Au 1068 en 2025	Résultats 2025	Cumul Au 31/12/2025	Solde R.A.R. 2025
Investissement	/	/	/	/	/
Fonctionnement	-1 786.63	/		-1 786.63	

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-010-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026

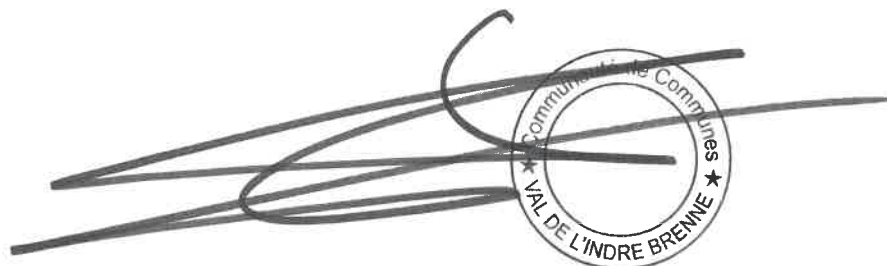


Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté décide reporter au **budget annexe Z.A. Villedieu/Niherne 2026** :

Affectation du résultat global de fonctionnement cumulé :

Déficit reporté au compte 002 dépenses pour 1 786.63 €

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-010-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF AMENAGEMENT Z.A. VILLEDIEU/NIHERNE - 2026

Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération 2026/03/011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment les articles 11 et 13,

M. le Président expose au Conseil les conditions de préparations du budget primitif aménagement Z.A. VILLEDIEU/NIHERNE,

Le Conseil de Communauté entendu au cours du débat d'orientation budgétaire, en application de la loi du 6 février 1992, le 27 janvier 2026.

Vu les propositions budgétaires présentées par le Président

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-011-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte **le budget primitif Aménagement Z.A. VILLEDIEU/NIHERNE de l'exercice 2026**, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement :	495 000	495 000
Fonctionnement :	865 787	865 787
TOTAL :	1 360 787	1 360 787

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance

Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-011-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

**OBJET : REPRISE ANTICIPEE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DANS LE BUDGET
ORDURES MENAGERES 2026**

Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération 2026/03/012

Vu les résultats prévisionnels 2025

Section	Cumul résultats 2024	Virt. Au 1068 en 2025	Résultats 2025	Cumul Au 31/12/2025	Solde R.A.R. 2025
Investissement	-35 751.13	/	-66 569.16	-102 320.29	/
Fonctionnement	-7687.27	/	15 785.21	8 097.94	



Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté décide reporter au **budget ordures ménagères 2026** :

Affectation du résultat global d'investissement cumulé :

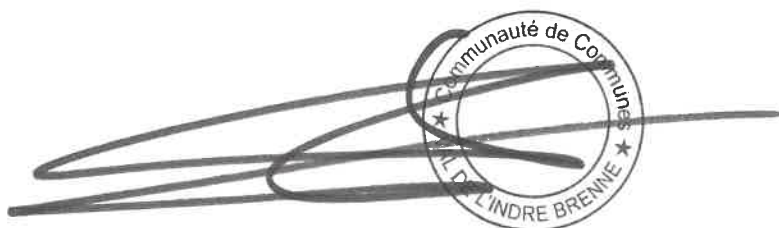
Déficit reporté au compte 001 dépenses pour 102 320.29

Affectation du résultat global de fonctionnement cumulé :

Virement de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 recettes pour 8 097.94

Xavier ELBAZ

Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ORDURES MENAGERES 2026

Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération 2026/03/013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment les articles 11 et 13,

M. le Président expose au Conseil les conditions de préparations du budget primitif ordures ménagères,

Le Conseil de Communauté entendu au cours du débat d'orientation budgétaire, en application de la loi du 6 février 1992, le 27 janvier 2026.

Vu les propositions budgétaires présentées par le Président

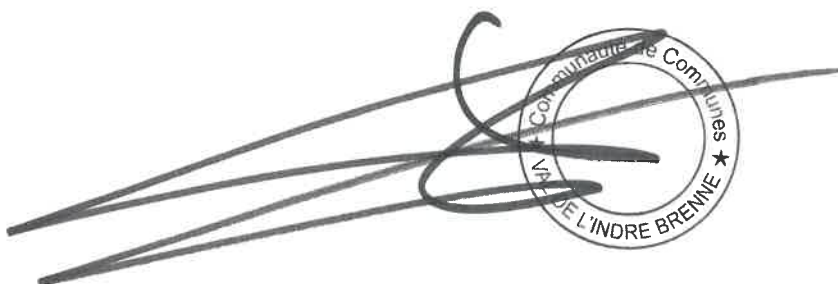
Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-013-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte **le budget primitif ordures ménagères de l'exercice 2026**, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement :	227 000	227 000
Fonctionnement :	2 180 000	2 180 000
TOTAL :	2 407 000	2 407 000

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-013-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : ETAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS
Institution et vie politique – Exercice des mandats locaux
2026/03/014

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le conseil communautaire est informé chaque année de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par ses élus :

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 : Montants bruts

- BOIRON Patrice, Vice-président : 10 176 €
- BONNIN-VILLEMONT, Bernadette, Vice-présidente : 10 176 €
- ELBAZ Xavier, Vice-président : 10 176 €
- MARDELLE Bruno, Vice-président : 10 176€
- PERROT Dominique, Vice-président : 10 176 €
- THOMAS Nicolas, Président : 24 046,56 €
- VANDAELE Christophe, Vice-président : 10 176 €
- VILLIN Denis, Vice-président : 10 176 €

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-014-AU
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Le montant total brut des indemnités versées, pour 2025, par la Communauté de communes est de 95 278,56 €

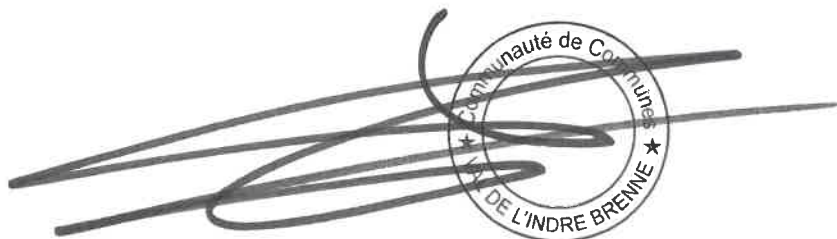
Les montants annuels bruts des indemnités perçues au titre de représentants de la Communauté de communes dans les syndicats extérieurs sont les suivants :

- **SABI 36** : VANDAELE Christophe, 8 385,48 €
- **SMABCAC** : VILLIERE Chantale, 5 825,40 €
- **Pays castelroussin-Val de l'Indre** :
BLANCHET Régis, 2 915,16 € ; THOMAS Nicolas, 2 915,16€
- **PNR de la Brenne** : pas d'indemnités

Le conseil communautaire prend acte.

Xavier ELBAZ

Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS

Président

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-014-AU
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS

Fonction publique – personnel titulaire

Délibération 2026/03/015

Vu les délibérations prises

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré arrête au 3 mars 2026 le tableau des effectifs (en annexe) comme suit :

- Postes à supprimer 3
- Postes ouverts 47
- Postes pourvus 40
- Postes vacants 7

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance



Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0



Nicolas THOMAS
Président



Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-015-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026

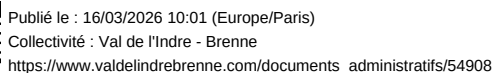


Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-015-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Publié le : 16/03/2026 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Val de l'Indre - Brenne
https://www.valdelindrebrenne.com/documents_administratifs/54908

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-015-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



			25/06/2019 23/07/2020 29/06/2021	EP	Adjoint d'animation	TNC	30h	1	1		Agent animation
			23/11/2018 25/06/2019 01/12/2020	EP	Adjoint d'animation	TNC	26h	1	1		Agent animation
			13/06/2023	EP	Adjoint d'animation	TNC	30h	1	1		Direction accueil Chezelles
			13/06/2023	EP	Adjoint d'animation	TNC	30h	1	1		agent animation
			13/06/2023	EP	Adjoint d'animation	TNC	28h	1	1		agent animation
			29/06/2021 15/10/2024	EP	Adjoint d'animation	TNC	28h	1	1		agent animation
			08/04/2025	EP	Adjoint d'animation	TNC	28H	1	1		agent animation
			08/04/2025	EP	Adjoint d'animation	TNC	24H30	1	1		agent animation
			27/01/2026	ENP	Adjoint d'animation	TNC	30h	1	1		agent animation
								47	40	7	

3 postes à supprimer
1 poste catégorie A
1 poste catégorie B
1 poste catégorie C

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-015-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

**OBJET : DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT POUR
PROCEDER A DES VIREMENTS DE CREDITS AU PASSAGE EN M57**

Institution vie politique – fonctionnement

Délibération 2026/03/016

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10, L5211-2 et L2122-17,

Vu l'arrêté préfectoral des 20/12/2017 portants statuts de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne,

Vu l'élection du Président de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne en date du 08/06/2020,

Considérant que le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 prévoit pour le Conseil communautaire la possibilité d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à prendre des décisions modificatives budgétaires par virements de crédits.

Considérant que la fongibilité des crédits pourra se faire à hauteur de 7,50% des crédits votés soit en section de fonctionnement soit en section d'investissement.

Ces virements liés à la fongibilité des crédits se matérialisent par une décision du Président qui en informera les membres du Conseil Communautaire

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-016-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026

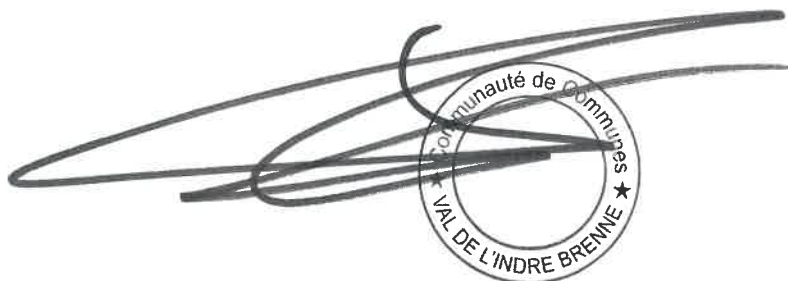


Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire :

- AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits.

Xavier ELBAZ

Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS

Président

Membres en exercice : 29

Membres présents : 27

Pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-016-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

**OBJET : REPARTITION DE L'AFFECTATION DE LA TAXE SUR L'EXPLOITATION DES
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération 2026/03/017

Vu l'article 100 de la loi de finances pour 2024 créant la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEIT-LD) codifiée aux articles L. 425-1 à L.425-20 du code CIBS.

Cette nouvelle taxe vise les sociétés d'autoroutes et certains gestionnaires d'aéroports.

Les sommes collectées sont ensuite affectées pour 10/12ième à l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), pour 1/12ième aux collectivités gestionnaires de voirie communale (communes compétentes en la matière et EPCI à fiscalité propre auxquels cette compétence a été transférée), pour 1/12ième aux départements, à la Ville de Paris, au département de Mayotte, à la métropole de Lyon, à la collectivité territoriale de Guyane, à la collectivité territoriale de Martinique, à la collectivité de Corse et à la collectivité européenne d'Alsace. La fraction du produit reversée à chaque EPCI correspond à la longueur de voirie recensée sur son territoire au 1^{er} janvier 2025 par l'institut national de l'information géographique et forestière.

Considérant le montant total à répartir sur le territoire s'élevant à : 15 836 €

Considérant le linéaire de voirie des communes

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-017-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Le Président propose au Conseil communautaire une répartition comme suit :

	Longueur voirie totale en mètre	Montant réparti
ARGY	29 364	1 483,22 €
BUZANCAIS	80 728	4 077,69 €
LA CHAPELLE ORTHEMALE	7 081	357,67 €
CHEZELLES	10 438	527,24 €
MEOBECQ	10 351	522,84 €
NEUILLAY LES BOIS	18 161	917,34 €
NIHERNE	17 588	888,40 €
ST GENOU	24 977	1 261,62 €
ST LACTENCIN	17 175	867,53 €
SOUGE	11 213	566,39 €
VENDOEUVRES	29 389	1 484,48 €
VILLEDIEU SUR INDRE	57 048	2 881,58 €
	313 513	15 836,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire approuve la répartition.

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance




Nicolas THOMAS
Président



Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-017-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2026

Finances locales – Divers

Délibération 2026/03/018

Vu la possibilité reconnue par la loi de réviser le montant de l'attribution de compensation V article 1609 *nonies* C du CGI

Vu la délibération du 8 avril 2025 fixant les montants des attributions de compensation pour 2025/2026

Considérant la modification pour la commune de Saint-Genou

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve les montants d'Attributions de Compensation pour 2026

- Argy : 31 595 €
- Buzançais : 1 130 756 €
- Chezelles : 16 796 €
- La Chapelle Orthemale : 1 127 €
- Méobecq : 5 720 €
- Neuillay-les-Bois : 5 275 €
- Niherne : 3 332 €
- Saint-Genou : 103 041 €

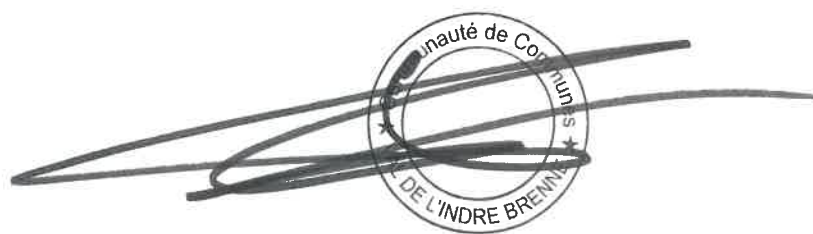
Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-018-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



- Saint-Lactencin : 17 336 €
- Sougé : 3 185 €
- Vendoeuvres : 22 096 €
- Villedieu-sur-Indre : 146 418 €

Les Communes de la Communauté de communes devront délibérer pour adopter les mêmes montants révisés des attributions de compensation.

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance

Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-018-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Attributions de compensation 2026 sans modification du calcul des charges transférées

	Apport fiscal pris en compte	Transfert de charges liées aux compétences transférées				Solde = Attribution de Compensation	Autres transferts spécifique communes	
		Participations	Enfance jeunesse	Balayeuses	sous Total		EX Cœur de Village	espace culturel
ARGY	50 150	3 245	11 735	3 575	18 555	31 595		31 595 €
BUZANCAIS	1 283 551	23 089	83 501	46 206	152 796	1 130 755		1 130 755 €
LA CHAPELLE	4 851	664	2 402	658	3 724	1 127		1 127 €
CHEZELLES	30 291	2 312	8 361	2 822	13 495	16 796		16 796 €
MEOBECQ	21 122	1 891	6 839	2 218	10 948	10 174	4 455	5 719 €
NEUILLAY	25 474	3 529	12 762	3 908	20 199	5 275		5 275 €
NIHERNE	102 867	8 827	31 922	9 404	50 153	52 714	14 382	3 332 €
ST GENOU	132 907	5 222	18 886	5 758	29 866	103 041		103 041 €
ST LACTENCIN	29 722	2 140	7 738	2 508	12 386	17 336		17 336 €
SOUGE	7 754	806	2 915	848	4 569	3 185		3 185 €
VENDOEUVRES	79 849	5 952	21 526	6 309	33 787	46 062	23 966	22 096 €
VILLEDIEU	231 711	14 216	51 413	15 992	81 621	150 090	3 673	146 417 €
TOTAL	2 000 249	71 893	260 000	100 206	432 099	1 568 150	46 476	1 486 674 €

Accusé de réception en préfecture
66-243600801-20260303-2026-03-018-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-018-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Publié le : 16/03/2026 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Val de l'Indre - Brenne
https://www.valdelindrebrenne.com/documents_administratifs/54908

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

**OBJET : APPROBATION DU MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES MISSIONS VOLETS 1
ET 2 PACTE TERRITORIAL**

Commande publique - Marché publics

Délibération 2026/03/019 - Compétence habitat

Vu l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique relative à un marché inférieur à 90 000€ HT pour une durée de 2 ans.

Vu, la mise en ligne du marché sur le site pro-marchespublics.com en date du 03/11/2025 avec publicité PURWEB.

Considérant le résultat de la mise en concurrence,

Le Président propose de retenir l'unique offre de l'entreprise :

- **ADIL 36 – 1 Place Eugène Rolland – 36000 CHATEAUROUX pour un montant total de 52 000.00 € TTC sur 2 ans.**

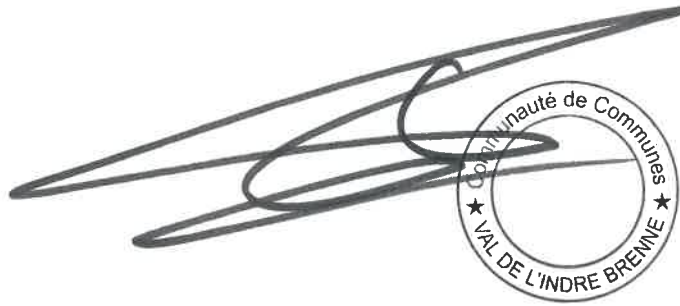
Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-019-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Autorise, le Président ou son représentant à signer l'acte d'engagement et tous les documents s'y afférant à ce marché
- Dit que cette dépense est identifiée au budget principal à l'article 50/617.

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'X. Elbaz', written over a circular stamp.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nicolas Thomas', written over a circular stamp.

Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-019-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

**OBJET : DEV'UP CENTRE VAL DE LOIRE : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION POUR
L'ANNEE 2026**

Finances locales-Contributions budgétaires

Délibération 2026/03/020-Développement économique

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que, suite à la loi NOTRE, la compétence économique a été partagée entre les E.P.C.I et le Conseil Régional. Le Conseil Régional du Centre a décidé de créer une agence de développement économique (DEV'UP Centre Val de Loire) regroupant les EPCI de la région Centre, le conseil régional et d'autres structures participant au développement économique de la région.

L'assemblée générale du 17 Novembre 2025 de DEV'UP Centre Val de Loire a voté le montant de la cotisation annuelle pour les EPCI, qui varie en fonction de leurs populations. Cette cotisation est identique à l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Accepte le versement d'une cotisation de **1 000 €** pour l'année 2026 à DEV'UP Centre Val de Loire.

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance

Nicolas THOMAS
Président

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-020-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-020-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Publié le : 16/03/2026 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Val de l'Indre - Brenne
https://www.valdelindrebrenne.com/documents_administratifs/54908

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : INITIATIVE BRENNE : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION

Finances locales-Contributions budgétaires

Délibération 2026/03/021-Développement économique

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence Développement Economique, participe depuis plusieurs années au fonctionnement d'INITIATIVE BRENNE.

INITIATIVE BRENNE intervient au profit des entreprises ainsi que des porteurs de projet situé dans le périmètre du PNR Brenne.

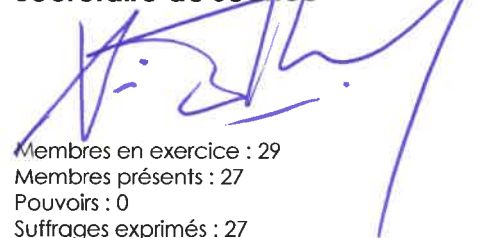
Considérant que trois communes de la Communauté de Communes sont dans le périmètre du Parc Naturel de la Brenne, Monsieur le Président propose le versement d'une participation de 1 954 € pour l'année 2026 suivant le barème des cotisations pour les collectivités publiques pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Accepte le versement d'une participation totale de **1 954 €** à INITIATIVE BRENNE.

Xavier ELBAZ

Secrétaire de séance



Membres en exercice : 29

Membres présents : 27

Pouvoirs : 0

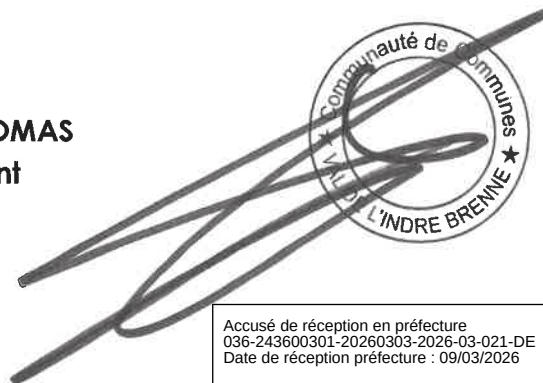
Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Nicolas THOMAS
Président



Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-021-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-021-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Publié le : 16/03/2026 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Val de l'Indre - Brenne
https://www.valdelindrebrenne.com/documents_administratifs/54908

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibo, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

Décision du Président

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2020 relative aux délégations de pouvoirs du Conseil au Président

Le Président porte à la connaissance du Conseil la décision suivante :

OBJET : Partenariat avec l'IUT de l'Indre – « Repair Space »

Domaine de compétence- Environnement

2026/03/022

Le Président fait part au Conseil communautaire d'une convention avec l'IUT de l'Indre et le Secours Catholique pour l'organisation d'ateliers destinés à apprendre aux étudiants à réparer des objets défectueux ayant pour objectif de sensibiliser et favoriser le réemploi.

Ces déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) récupérés dans les déchetteries communautaires, seront réparés et cédés au Secours Catholique qui aura en charge la vente ou le don.

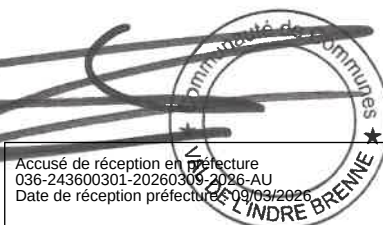
La convention est établie pour une durée d'un an, un bilan sera effectué entre les parties afin de déterminer la reconduction ou non de celle-ci.

Le Conseil Communautaire prend acte de la convention.

Xavier ELBAZ

Secrétaire de séance

Nicolas THOMAS
Président



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : Élargissement de la filière Eco maison - Articles de Bricolage et de Jardin et les Jeux et Jouets

Domaine de compétence- Environnement

Délibération 2026/03/023

Vu le Renouvellement du contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés par l'organisme, Ecomaison pour la période 2024-2029 ; délibération 2023/12/013 – Gestion des déchets

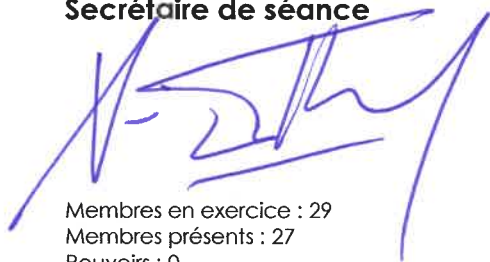
Considérant qu'il convient de signer un nouveau contrat pour élargir la filière Eco maison en intégrant les Articles de Bricolage et de Jardin et les Jeux et Jouets, Articles décoration

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer le futur contrat-type ameublement avec les deux éco-organismes "Valobat et Ecomaison"

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, autorise le Président à signer cette convention.

Xavier ELBAZ

Secrétaire de séance



Membres en exercice : 29

Membres présents : 27

Pouvoirs : 0

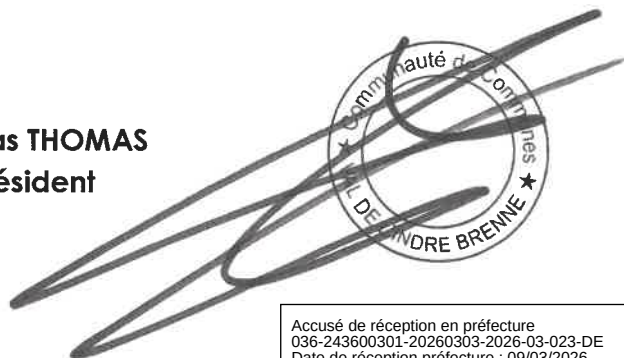
Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Nicolas THOMAS
Président



Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-023-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : SYTOM 36 - Participation financière filière textile – AGIR36

Domaine de compétence- Environnement

Délibération 2026/03/024

La Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne a été sollicité par le SYTOM de la Région de Châteauroux pour une demande d'aide financière sous la forme d'une subvention exceptionnelle ou bien d'une refacturation de sa part, d'un montant de 3 466.55 € pour l'année 2025, au profit de l'association AGIR36.

La collectivité ayant la compétence Gestion des déchets notamment la collecte des textiles, a délégué cette collecte à l'association d'insertion AGIR36.

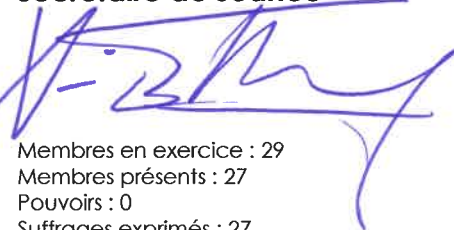
Celle-ci a déployé à l'échelle du département 183 Vétibox pour la collecte de textiles.

Considérant que la filière textile rencontre une crise majeure et afin de préserver ce service, Monsieur le Président propose par solidarité une aide financière de 3 466.55 € pour l'année 2025, au profit de l'association AGIR36.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président au versement de la subvention.

Xavier ELBAZ

Secrétaire de séance



Membres en exercice : 29

Membres présents : 27

Pouvoirs : 0

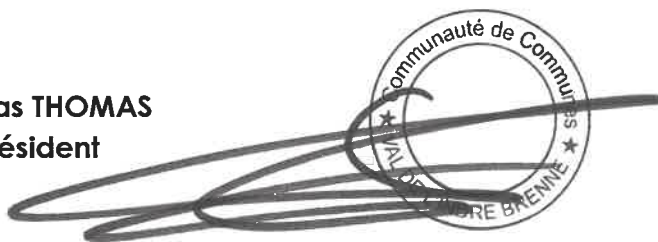
Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Nicolas THOMAS
Président



Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-024-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : PARTENARIAT AVEC CHATEAUROUX BERRY TOURISME

Finances locales – divers

Délibération 2026/03/025– Développement Economique promotion tourisme

Considérant les partenariats avec les offices de tourisme intercommunautaires

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens établi entre la Communauté de communes et Châteauroux Berry Tourisme pour la période 2026-2028

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire :

- APPROUVE la signature la convention d'objectifs et de moyens avec l'office Châteauroux Berry Tourisme
- AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

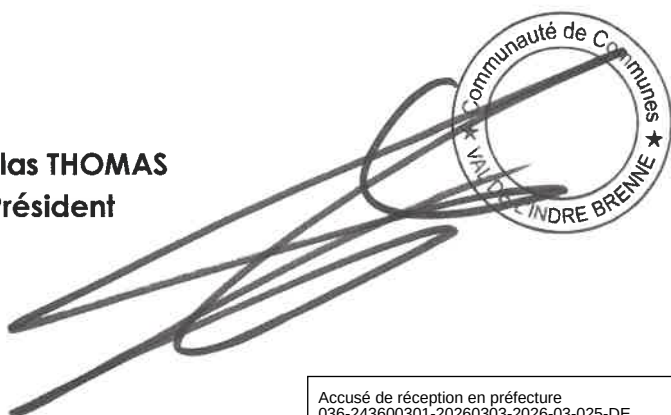
Xavier ELBAZ

Secrétaire de séance



Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Nicolas THOMAS
Président



Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-025-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-025-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Publié le : 16/03/2026 10:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Val de l'Indre - Brenne
https://www.valdelindrebrenne.com/documents_administratifs/54908

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNÉ
ET L'OFFICE DE TOURISME CHATEAUROUX BERRY TOURISME
2026-2028

Entre :

La Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne représentée par son Président en exercice, Monsieur Nicolas Thomas d'une part, et désignée ci-après sous le terme la Communauté de Communes,

Et

L'Etablissement industriel et commercial (EPIC) Office de Tourisme « Châteauroux Berry Tourisme », représenté par son Président, Monsieur Gil Averous, d'autre part et désignée ci-après sous le terme l'Office de Tourisme.

il est convenu ce qui suit :

Préambule : cadre réglementaire

Conformément au Code du tourisme, articles L133-1 à L133-3, la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, par délibération du....., confie à l'Office de Tourisme Châteauroux Berry tourisme les missions relevant du service public du tourisme local telles qu'énumérées par l'article L 133-3 du code du tourisme à savoir les missions de service public d'accueil et d'information des touristes ainsi que la promotion touristique pour les communes suivantes : Argy, Buzançais, Chézelles, La Chapelle-Orthemale, Niherne, Saint-Lactencin, Saint-Genou, Sougé et Villedieu-sur-Indre.

L'Office de Tourisme est autorisé dans les conditions prévues par la loi de modernisation n°92-645 du 13 juillet 1992, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours, de commercialiser des prestations et produits touristiques sur sa zone d'intervention.

Article 1 - Objet

Par la présente convention, l'office de tourisme, conformément à ses statuts (en annexe), s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions suivant relatif aux missions d'accueil, d'information et de promotion touristique :

- assurer un accueil et une information touristique optimisée et de qualité,
- promouvoir la destination touristique de manière pertinente et efficace,
- commercialiser l'offre touristique du territoire,
- accompagner les prestataires touristiques pour améliorer la qualité de leur accueil et la commercialisation de leur offre,
- intégrer les prestataires touristiques qui le souhaitent au site internet ainsi qu'aux réseaux de l'Office de Tourisme,
- développer le Comptoir local et l'outil Roadbook sur le territoire des communes concernées de la Communauté de communes,
- proposer aux acteurs touristiques et culturels intéressés la possibilité d'assurer la billetterie de manifestations, selon les conditions financières (commissions) applicables par l'Office du tourisme,

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-025-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



- proposer aux acteurs locaux intéressés la possibilité de vendre à la boutique de l'Office du tourisme des produits correspondant à la stratégie commerciale de l'Office selon les conditions financières (commissions) applicables par l'Office du tourisme,
- animer le territoire avec l'organisation d'un événement de type marché gourmand et/ou des visites guidées dans les lieux d'intérêt touristique, sur le territoire des communes concernées de la Communauté de communes.

L'Office de Tourisme étant titulaire d'un classement de niveau 1, la collectivité contribue financièrement afin de lui permettre d'exercer ses missions conformément à son classement.

Article 2 – Participation financière de la collectivité

Contribution Forfaitaire :

La collectivité s'engage à soutenir financièrement l'Office de Tourisme dans l'accomplissement des différentes missions préalablement exposées.

Contribution pour les actions engagées :

Le montant de la subvention versée par la collectivité pour la durée de la présente convention s'élève à **4 000,00 €** pour les missions d'accueil et de promotion.

Pour les actions d'animation réalisées sur le territoire de la Communauté de communes **2 000 €** seront versés pour l'organisation d'un événement de type marché gourmand

Cependant, si une action d'animation devait être annulée le montant à verser serait alors de **1 000 €**.

La participation totale de la collectivité sera au maximum de **6 000,00 €**.

Contribution liée à la taxe de séjour

La collectivité contribue au fonctionnement de l'Office du tourisme en reversant tout ou partie de la taxe de séjour collectée chaque année et ce en fonction des actions qui seront directement portées par l'Office de Tourisme pour le compte de la collectivité.

Ainsi la part de la taxe de séjour reversée à l'Office de Tourisme sera pour la durée de la présente convention de 80% du total perçu chaque année pour les communes d'Argy, Buzançais, Chézelles, La Chapelle-Orthemale, Niherne, Saint-Lactencin, Saint-Genou, Sougé et Villedieu-sur-Indre.

Article 3 – Modalités de versement de la participation de la collectivité

Le montant de la subvention est imputé sur le budget de fonctionnement de la collectivité et crédité au compte bancaire de l'Office de Tourisme.

La participation est versée au plus tard le 31 mai de l'année n+1 une fois le bilan de la collecte de la taxe de séjour réalisée par la Communauté de communes. (Plateforme Taxedesejour.fr et Opérateurs numériques)

Les versements seront effectués à l'Office de Tourisme sur son compte au Trésor Public.

Article 4 – Obligations de l'Office de Tourisme et demandes spécifiques de la Communauté de communes

En contrepartie du soutien lui étant apporté par la collectivité, l'Office de Tourisme s'engage :

- 1) à exercer ses activités dans le strict respect des lois et règlements en vigueur ou à venir, relativement à tous les domaines de ses activités. L'Office de Tourisme est seul responsable juridiquement des actions qu'il engage ainsi que des dommages susceptibles de naître du fait de ses

Accusé de réception en préfecture
003120260000000000000000-03-005-D
Date de réception préfecture : 09/03/2026



activités. Il a donc l'obligation de souscrire toutes les polices d'assurances couvrant sa responsabilité civile et les dommages aux biens.

Sur le plan général, l'Office de Tourisme développera ses actions sur tout le territoire de compétence en vue d'augmenter l'attractivité touristique de la collectivité et de fédérer les actions à mener avec les professionnels du tourisme.

2) à répondre aux attentes de la collectivité en terme :

- d'expertise technique sur tous les dossiers touristiques dont la collectivité a la charge ;
- de mise en oeuvre d'actions de promotion et de valorisation touristique du territoire. A la demande de la collectivité, l'Office de Tourisme peut sur ce point être amené à prendre directement en charge des opérations particulières de promotion ou de communication. Dans ce cadre, les décisions restent prises par la collectivité préalablement à toutes les étapes de mise en oeuvre, mais la préparation et la réalisation technique des actions sont confiées à l'Office de Tourisme ;
- de veille juridique, technique et contextuelle en matière de tourisme.

3) à fournir annuellement à la collectivité, un compte rendu d'activité qui comporte obligatoirement :

- un rapport d'activité sur les faits marquants de l'année écoulée et présentant les projets de l'Office de Tourisme à court et moyen terme,
- l'état des effectifs du personnel de l'Office de Tourisme ainsi que la nature des contrats liant chaque employé à l'Office de Tourisme,
- un état de la fréquentation annuelle de lieux d'accueil touristique pour l'année écoulée avec un comparatif avec les années précédentes
- un rapport de présentation de l'évolution de la fréquentation touristique du territoire et de la fréquentation web,
- les comptes financiers de l'année écoulée détaillés, ainsi qu'un budget prévisionnel détaillé, fourni à l'appui de la demande de subvention annuelle.

L'ensemble de ces documents doit être impérativement fourni à la collectivité chaque année, au 31 janvier dernier délai.

L'ensemble de ces éléments devra être présenté par l'Office de Tourisme devant l'organe délibérant de la collectivité dans les deux premiers mois de l'année suivant l'exercice concerné.

La collectivité sollicite l'Office de Tourisme pour les actions suivantes :

- La réalisation d'un marché gourmand sur le territoire de la Communauté de communes, à Villedieu-sur-Indre, l'animation musicale étant à la charge de la Communauté de communes (choix du prestataire et paiement de l'animation) ;
- La réalisation de visites secrètes sur le territoire de Communauté de communes ;
- La promotion via le site Internet et les réseaux sociaux de l'Office du Tourisme du Plan d'eau de Saint-Genou et des actions réalisées par la Communauté de communes sur le site,
- La présence sur le site du plan d'eau de l'Office du tourisme pour assurer la promotion du territoire une soirée durant l'été en lien avec le programme des animations défini,
- La promotion et la commercialisation de sites touristiques du territoire par exemple : le Train touristique du Bas Berry...
- La promotion du slow tourisme et des circulations douces sur le territoire de la Communauté de communes : IAV-Cyclo Bohème, GR 46 et Route Européenne Equis

Accusé de réception en préfecture
166-246600301-2026-0369-2026-09-025-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



- Le déploiement d'une boucle de randonnée pédestre pour chaque commune de la Communauté de communes avec la réalisation d'un support de communication commercialisable et complété d'une signalétique pour chaque boucle (projet en cours)
- ...

Par ailleurs, la Communauté de communes demande un droit de relecture et/ou une validation pour chaque action de promotion réalisée (guide touristique, guide pratique, objet promotionnel...

Article 5 – Durée de la convention

La convention est signée pour une durée de 3 an à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 6 – Modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée par avenant, d'un accord mutuel des parties. Toute avenant devra être validé par chaque partenaire avant le 1^{er} juillet de chaque année.

Article 8 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect de ses obligations par l'une ou l'autre des parties, son cocontractant la met en demeure de mettre fin au manquement. Lorsque, suite à la mise en demeure le manquement persiste, il peut être mis fin à la convention par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à la partie défaillante.

La résiliation de la présente convention est possible par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec AR avec un préavis de trois mois.

Pour tout litige qui pourrait naître entre les parties quant à l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'obligent préalablement à toute instance à rechercher un accord amiable.

Dans le cas où aucune conciliation ne pourrait intervenir, les parties font d'ores et déjà attribution de juridiction aux Tribunaux compétents.

Fait à, le, en deux exemplaires.

Pour l'Office de Tourisme,

Pour la Communauté de Communes
Val de l'Indre - Brenne

Le Président,
Monsieur Gil Averous

Le Président,
Monsieur Nicolas Thomas

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-025-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 3 MARS 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de VILLEDIEU-SUR-INDRE s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 19 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Régis Blanchet, Michèle Yvernault, Nicolas Thomas Denis Villin, Lucette Vioux, Christophe Pivot, Ghislaine Verken, Marc Duponchel, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Séverine Gagneron, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Dominique Perrot, Christophe Vandaele, Caroline Marcou, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau, François-Philippe Thibault, Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléant présent votant : néant

Membres titulaires excusés : Jean-Noël Mériot

Membre titulaire absent : Alexandra Roulleaux,

Membres suppléants présents non votants : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin, Claude Nivet

Secrétaire de séance : Xavier ELBAZ

OBJET : PAYS CASTELROUSSIN - Participation financière JEUX BORDIER
Finances locales - Subventions
Délibération 2026/03/026

Considérant que l'ANPP (Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays) - Territoires de projet et les éditions Jeux Bordier, spécialisées dans les jeux de société, sont partenaires pour développer un outil ludique pour la promotion territoriale. Plus d'une cinquantaine de Territoires (Pays, PETR) se sont déjà lancés dans cette démarche au niveau national. Véritable support de promotion pour le Territoire et excellent moyen d'appropriation et de cohésion du territoire, les jeux Bordier trouvent systématiquement un écho auprès de la population locale, de divers collectifs, des scolaires... Présenté sous forme de plateau, le jeu propose des questions écrites, des photos, des logos sur le patrimoine, la culture, la gastronomie ou l'histoire et les personnalités locales.

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé au cours du 1er semestre 2025 visant à réaliser un jeu de société unique, adapté aux territoires retenus. En perspective du trentième anniversaire de sa création, les élus du Pays Castelroussin Val de l'Indre ont souhaité candidater à cet AMI, et le jury réuni nationalement le 8 juillet 2025 a retenu le dossier de candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Afin de permettre la réalisation de ce projet le Pays Castelroussin Val de l'Indre sollicite une participation financière exceptionnelle de 800 €.

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-026-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Le Président propose au Conseil communautaire de contribuer à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, autorise le versement de la subvention exceptionnelle de 800 €.

Xavier ELBAZ
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président



Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Pouvoirs : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
036-243600301-20260303-2026-03-026-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026

